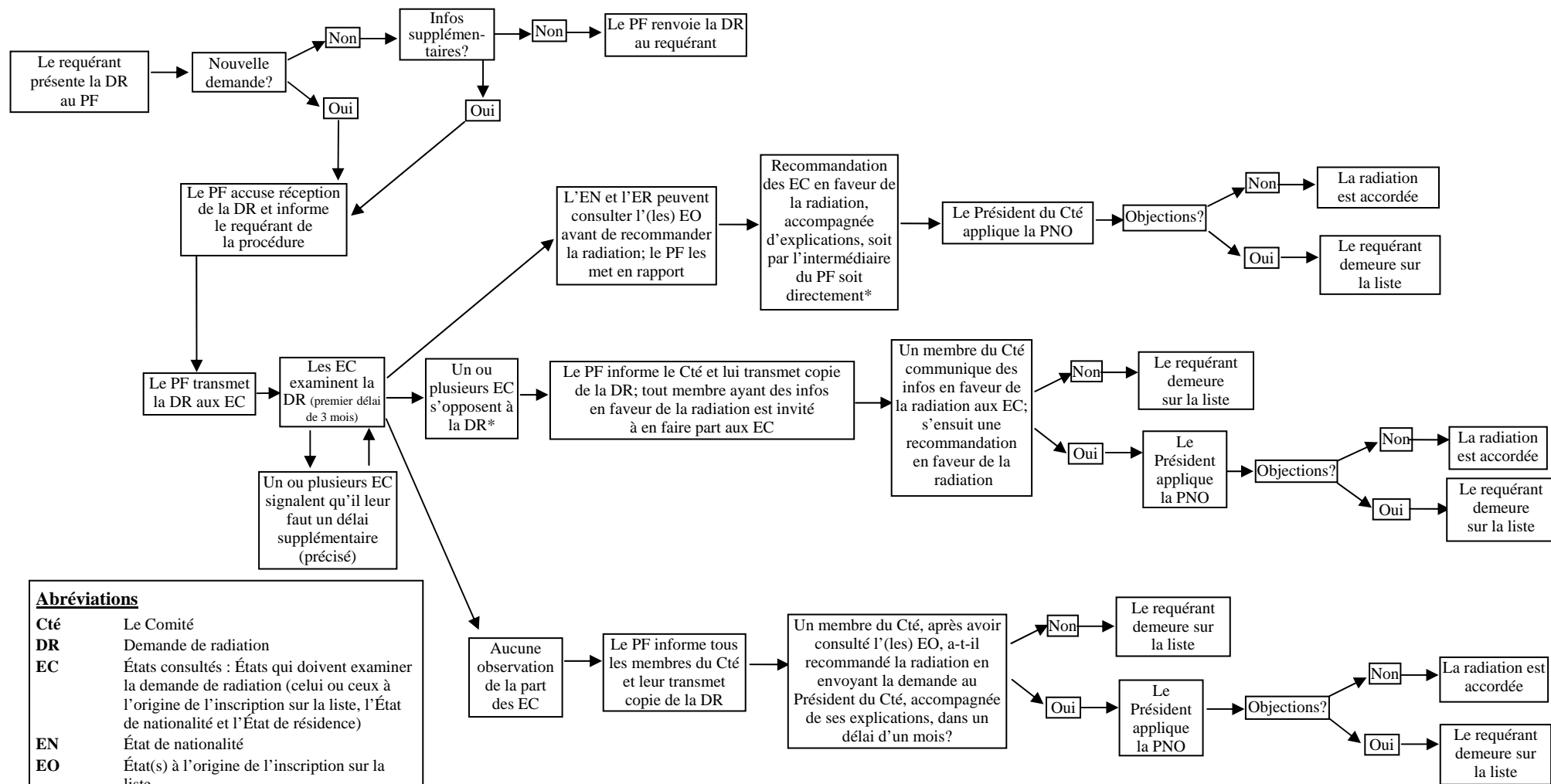


Procédure de radiation passant par l'intermédiaire du point focal
Ce schéma illustre la procédure de radiation faisant intervenir le point focal,
décrite à l'annexe de la résolution 1730 (2006) du Conseil de sécurité et correspondant à la pratique du Comité



Abréviations

Cté	Le Comité
DR	Demande de radiation
EC	États consultés : États qui doivent examiner la demande de radiation (celui ou ceux à l'origine de l'inscription sur la liste, l'État de nationalité et l'État de résidence)
EN	État de nationalité
EO	État(s) à l'origine de l'inscription sur la liste
ER	État de résidence
PF	Point focal pour les demandes de radiation
PNO	Procédure d'approbation tacite dite de « non-objection »
Requérant	Individu(s), groupes, entreprises ou entités figurant sur les listes établies par le Comité des sanctions

* Parfois, certains États consultés s'étant opposés à la demande de radiation et d'autres s'étant prononcés en faveur, les comités concernés ont dû prendre une décision sur la voie à suivre.

Pour tout complément d'information, prière de consulter le site Web du point focal pour les demandes de radiation : <http://www.un.org/sc/committees/dfp.shtml>